

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 03/26-0204.03

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Le mercredi 04 février 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Clément SUCHET est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Colette GUIGNONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Étaient excusés : Alain Claude CULLET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT
Jessica CHAVOUTIER a donné pouvoir à Pascal BONNET

Étaient absents : Pascal MUCKLEY, Jean-Maurice MATHELET, Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 28 janvier 2026

OBJET : APPROBATION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE UNIFIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.411-4,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté (PPMS),

Madame le Maire précise que le plan particulier de mise en sûreté est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Les deux plans qui existaient par le passé, relatifs aux risques majeurs, d'une part, et à l'attentat-intrusion, d'autre part ont été réunis, faisant du PPMS un document unique.

Madame le Maire présente la PPMS établi par la directrice de l'école en lien avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et le maire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan particulier de mise en sûreté de l'école de Salins-Fontaine.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clément Suchet', written over a horizontal line.